

Résumé d'évaluation

Ligne de crédit pour des prêts étudiants

Pays : Liban

Secteur : Enseignement supérieur

Évaluateur : Bureau Georges Corm

Date de l'évaluation : mars 2016

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CLB 3010

Montant : prêt non souverain de 25 M€

Taux de décaissement : 100 %

Signature de la convention
de financement : juillet 2000

Date d'achèvement : décembre 2014

Durée : 42 mois

Contexte

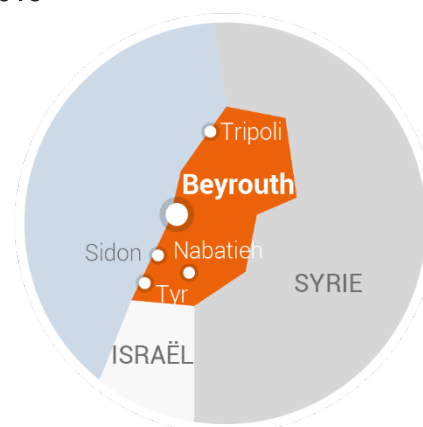
L'université d'État libanaise n'assurant plus la même qualité d'enseignement qu'au cours des années 1960-1970, les universités privées se sont beaucoup développées au Liban ces dernières années.

Aussi l'AFD a-t-elle souhaité apporter son **soutien au secteur de l'enseignement privé** et à la **formation du capital humain libanais**.

Intervenants et mode opératoire

La banque partenaire est Byblos.

Les **bénéficiaires** sont des étudiants libanais, auprès de neuf universités libanaises privées.



Objectifs

1. **Renforcer le capital humain** libanais dans des universités offrant des filières porteuses de débouchés
2. **Accroître l'accessibilité des études** universitaires sur le plan financier
3. **Améliorer la situation financière** des universités privées

Réalisations attendues

Les **prêts aux étudiants** devaient répondre aux critères d'éligibilité précisés dans la convention. Ils devaient cibler, pour une part, les étudiants ne pouvant accéder à l'enseignement supérieur pour des raisons financières et, pour l'autre, ceux inscrits en 1^{re} année.

Le projet avait en effet vocation à **prendre le relai des systèmes d'aides des universités**, très demandeuses d'une implication accrue du secteur bancaire.

Appréciation de la performance

Pertinence

Au moment de la conception du projet, l'idée d'une ligne dédiée aux étudiants était totalement novatrice. Concevoir un mécanisme qui puisse soutenir les parents en étalant les paiements sur du long terme à un faible taux d'intérêt était nécessaire, voire urgent. Cependant, la directive de la Banque centrale du 9 mai 2009, qui a étendu le champ d'application des prêts bonifiés aux étudiants, a réduit la pertinence de la ligne AFD dans ce domaine. Néanmoins, **la ligne de crédit s'est avérée pertinente et novatrice** car elle a imposé à la banque de collaborer avec neuf universités (sans cela, la banque aurait privilégié une ou deux universités seulement). **L'AFD a exigé que les prêts bénéficient également à des étudiants de première année** (non servis par les banques antérieurement). Enfin, la ligne a permis que **la banque ne serve pas en priorité les enfants de ses clients**.

Efficacité

Les grandes banques nouant naturellement des partenariats avec des universités majeures, la ligne AFD aura **permis à des étudiants d'universités plus petites d'accéder à des prêts**. L'efficacité est moins forte en matière de ciblage des étudiants défavorisés : les universités dont les frais d'inscription sont les moins chers (universités Antonine et Sagesse) sont celles qui ont une grande partie de leurs étudiants appartenant à des milieux sociaux modestes et ce sont elles qui ont eu le moins de dossiers acceptés.

881 prêts sur un total de 1 579 ont été déboursés à des universités dites « mineures ». Nous pouvons supposer que la grande majorité de ces 881 bénéficiaires n'auraient pas intéressé les autres banques.

Efficience

Les universités et les étudiants ont répondu rapidement et favorablement à l'offre proposée, ce qui a permis une **exécution rapide de la ligne de crédit**. La ligne AFD a pourtant subi la concurrence d'autres banques suite à la publication de la directive de la Banque centrale du Liban.

Impact

L'introduction d'un prêt étudiant à longue durée et à faible taux d'intérêt a eu un impact à plusieurs niveaux :

1. **allègement des dépenses** pour les parents des élèves, ce qui contribue à l'accès à de meilleures études pour un plus grand nombre ;
2. **amélioration de la trésorerie des services sociaux des universités**. En effet, en orientant les élèves vers les banques, les universités ont pu réallouer leurs fonds d'une part aux dossiers les plus difficiles (sans garants) et augmenter le nombre de bourses.

Viabilité/durabilité

Il est trop tôt pour juger de l'engagement des banques dans ce secteur des prêts étudiants sur la durée étant donné que des cas de défaut ne peuvent pas encore être constatés. **La durabilité de l'effort de l'AFD reste limitée par le montant des fonds alloués et par le fait qu'ils ne peuvent être réinjectés lors des remboursements dans de nouveaux prêts étudiants**.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

Arrivée parallèlement aux dispositions de la Banque centrale du Liban pour les prêts étudiants, la valeur ajoutée de cette ligne AFD aurait pu être très limitée.

Toutefois, les craintes concernant les performances de la première année se sont toutes avérées infondées. En encourageant une grande banque à faire des efforts au niveau des scolarités, **l'AFD a instauré une dynamique de compétitivité**. Il est désormais acquis que les prêts étudiants sont disponibles à long terme et à taux faible. Il est difficile aux banques de faire marche arrière, sauf en cas de défauts de remboursement important ou de la fin du guichet spécial étudiants de bonification d'intérêt. En conséquence, la valeur ajoutée de l'AFD peut être jugée **satisfaisante**.

Conclusions et enseignements

En cas de mise en place de projets similaires, il serait utile de mieux concentrer les efforts financiers pour identifier des niches porteuses :

1. **travailler avec les petites banques** qui se soucient davantage de créer et fidéliser de nouveaux clients et qui ont le moins de ressources disponibles à moyen ou long terme ;
2. **identifier des petites universités qui proposent des études spécialisées**, dont certaines peuvent être situées hors de la capitale dans des zones rurales, et des universités s'adressant plus aux milieux populaires et défavorisés ;
3. **élargir l'accès des financements à des parcours techniques**, tels les écoles hôtelières, les études paramédicales, l'éducation... ;
4. **responsabiliser les jeunes étudiants** et éviter les garanties contraignantes telles que les hypothèques, ou les garanties de revenus salariés élevés pour des parents qui peuvent être proches de l'âge de la retraite.